

De: Marlene Prost
Envoyé: jeudi 13 juin 2024 15:06
Objet: FNAM - Le mensuel - Mai 2024



Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers

LE MENSUEL



Mai 2024



Affaires sociales Emploi & Formation

Dialogue social de branche : signature unanime de deux avenants



Le 15 mai 2024, deux avenants ont été signés à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives de branche :

- L'un prorogeant, dans les mêmes termes, l'accord sur les moyens complémentaires au titre du dialogue social de branche jusqu'au 31 décembre 2025, début du prochain cycle de représentativité ;
- L'autre révisant à droit constant les articles 4, 4.1 et suivants de la CCN TAPS relatifs à l'exercice de l'action syndicale et le dialogue social au niveau de la branche.

Ces avenants ont fait l'objet d'une demande d'extension.

[Vous pouvez consulter ces avenants sur le site de la FNAM](#)

Les dernières mesures concernant l'organisation des JOP 2024



DADIS

Le Préfet délégué a communiqué les dernières informations concernant la mobilité des salariés dans les zones aéroportuaires CDG, ORY, LBG ([cliquez ici](#)), avec un zoom sur les pics d'activité prévisibles à CDG (notamment entre le 17-25 juillet, le 9-14 août, le 22-27 août, le 5-9 septembre) et à ORY (journées noires à forte influence le 19, 21, 22, 26, 28, 29 juillet puis du 2-5 août).

En outre, le ministère du Travail a également publié sa première communication concernant l'aménagement de l'organisation du travail des salariés pendant la période ([cliquez ici](#)). Il est ainsi recommandé lorsque cela est possible de :

- Décaler les horaires de travail ;
- Faire coïncider les jours de congés payés avec la période ;
- Recourir au télétravail ;
- Pour les entreprises contribuant aux JOP, adapter la durée du travail pour tenir compte des contraintes (rappel des différentes dérogations possibles).



Affaires techniques et réglementaires

Inauguration du CERT Aviation France



Le jeudi 6 juin 2024, s'est tenue la première assemblée générale du CERT Aviation France. Cet événement marquant a permis à Marion Buchet, responsable du CERT Aviation France, de présenter aux membres le premier rapport d'activité de l'association pour l'année 2023, ainsi que le rapport financier.

L'assemblée générale a été suivie par l'inauguration officielle du CERT Aviation France au siège de la DGAC, réunissant des professionnels du secteur aérien et de la cybersécurité. Deux tables rondes enrichissantes ont été organisées autour des thèmes suivants :

- **Les enjeux autour du partage d'informations en cas d'attaque – La cyber peut-elle s'inspirer des bonnes pratiques de l'aérien ?**
 - Participants : Luc Angerand (BEA), Johanna Brousse (Vice-procureure, Parquet J3), Vincent Faye (Airbus)
- **Quelles sont les attentes et les besoins de l'écosystème ?**
 - Participants : Maxime Frachet (Transavia), François Fillon (Aéroport de Vatry), Jean-Claude Rousseau (DIMOTEC)

L'inauguration a été ouverte par Damien Cazé, Directeur général de l'Aviation Civile, qui a rappelé les enjeux cruciaux du secteur aérien et le rôle vital du CERT au sein de l'écosystème. Ses propos ont été suivis par les interventions du Général Naëgelen, directeur adjoint de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), et de Frédéric Le Bastard, président de l'InterCERT France.

La clôture de l'inauguration a été assurée par Marc Leymonerie, Directeur de la cybersécurité du groupe Air France KLM et président du CERT Aviation France, qui a exprimé sa gratitude envers tous les acteurs du CERT Aviation France.

Le CERT a pour mission de permettre une meilleure connaissance de la menace cyber afin de mieux l'anticiper, de créer un espace de partage entre ses membres et d'aider ses membres victimes d'attaque. Toutes les entreprises, de la TPE au grand groupe, ou organisations du secteur de l'aéronautique peuvent adhérer. Les membres fondateurs du CERT sont Airbus, Air France, le groupe ADP, Dassault Aviation, la DGAC, la Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers, Thalès, le GIFAS et l'Union des Aéroports Français et Francophones Associés. Les membres de la FNAM peuvent accéder gratuitement aux services basiques du CERT (veille de vulnérabilités et service de réponse à incident).

[Pour plus d'informations, consulter le site internet du CERT](#)



Développement durable

EIAE Toulouse - Les scénarii dévoilés par le Préfet

Par une lettre en date du 04 Juin dernier, le préfet d'Occitanie Pierre André Durand a dévoilé les 4 scénarii retenus pour l'EIAE de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, et officialisé les objectifs de réduction de bruit. Chacun de ces scénarii va désormais être mis à l'étude par CGX pour mesurer les impacts sanitaires, acoustiques, et socio-économiques.

La démarche opérée à Toulouse s'écarte des autres EIAE françaises, par le processus de sélection des scénarii. En effet, l'Autorité compétente a demandé aux parties prenantes de proposer leurs scénarii. Ainsi, ce sont les mairies des communes concernées, les associations de riverains, Airbus, qui ont chacun proposé un scénario, à partir desquels le préfet a effectué sa sélection. Les 2 premiers scénarii retenus font une synthèse des propositions des mairies, le scénario 3 reprend presque intégralement la proposition du Conseil Départemental, et le scénario 4 celui des associations de riverains. A noter que le scénario d'Airbus a été écarté, jugé trop peu ambitieux en termes de restrictions.

Soulignons également que 3 scénarii sur 4 introduisent un couvre-feu strict sur la plateforme, ce qui rapproche l'issue d'un aéroport qui se verrait le plus restrictif de France, avec Orly.

Et maintenant ?

Dès le lendemain de la diffusion de ce courrier dévoilant les scénarii d'étude, il a été demandé aux compagnies de fournir leurs évaluations socio-économiques dans un délai extrêmement court, dans les 24/48h. Ceci appelle deux commentaires :

- Les évaluations économiques des EIAE sont une étape majeure du processus, aux conséquences lourdes, qui nécessitent la participation de différents services et validations internes. Les compagnies aériennes ne sauraient produire instantanément de telles données pour des scénarii qu'elles découvrent.
- Le calendrier actuellement fixé paraît très contraint, et difficilement atteignable. Pour rappel, la prochaine CCE est planifiée le 21 juin, et la restitution des conclusions de l'EIAE le 10 juillet. Soit environ un mois entre la diffusion des scénarii, les études d'impact sanitaires, acoustiques, socio-économiques, et l'arbitrage du préfet. Et aucune réunion d'étape pour les parties prenantes. Rappelons enfin que l'objectif fixé est une entrée en vigueur des restrictions à l'été 2025.

Au 13 juin, différentes instances traitant des problématiques environnementales sur les aéroports (CCE, CCAR, PPBE, CNB) ont été reportées dans l'attente de l'issue du processus électoral en cours et la formation d'un nouveau gouvernement. C'est le cas des instances concernant les aéroports d'Orly et de Nantes. Nous attendons à ce jour des informations concernant le déroulé du calendrier pour Toulouse.



Economie et Compétitivité

Régulation économique aéroportuaire : nouvel Arrêté publié

Le chantier d'évolution de la régulation économique aéroportuaire continue de progresser avec la publication de l'arrêté du 23 mai 2024 relatif aux redevances pour services rendus sur les aérodromes. Cet arrêté précise les périmètres régulés des activités aéroportuaires, notamment pour les aéroports régionaux. Il définit également les modalités de rémunération des capitaux investis et la prise en compte des profits des activités extérieures au périmètre régulé. Vous trouverez en suivant ce lien la version publiée au JO.

[Lien vers l'Arrêté publié au JORF](#)



Affaires publiques

Mouvements de grèves de certains syndicats de contrôleurs aériens



Des mouvements de grèves à répétition de certaines organisations syndicales de contrôleurs aériens ont causé ces dernières semaines des pertes financières importantes aux compagnies aériennes comme plus généralement à l'économie française dans son ensemble.

Ces grèves entraînent en particulier des annulations et des retards de vols perturbant considérablement les déplacements des passagers. Les conséquences des mouvements de grève récurrents actuels apparaissent disproportionnées alors que les secteurs aérien et du tourisme sortent fragilisés de la crise du COVID.

La FNAM et les représentants du secteur du tourisme (EDV Les entreprises du voyage et SETO Syndicat des Entreprises du Tour Operating) ont appelé le gouvernement à prendre des mesures pour limiter les conséquences de ces grèves alors qu'un accord majoritaire a été signé au sein de la DGAC.

Ces fédérations appellent à maintenir en toutes circonstances sur les principaux aéroports français un service minimum préservant un niveau d'activité d'au moins 50% des vols.

Il apparaît enfin urgent de rétablir dans les mois qui viennent un contrôle aérien français fiable, performant et compétitif au bénéfice du transport aérien et de ses passagers.



Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

22, avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008, Paris

contact@fnam.fr - 01 86 64 12 34